

FSGT

1^{ER} - 2
JUILLET 2013

FSGT

CHAMPIONNAT NATIONAL ROUTE

et contre la montre individuel et par équipe



SAINT-GEORGES-SUR-ERVE - 53



La Macif,
c'est vous.





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Mot du Maire de SAINT GEORGES SUR ERVE

C'est un grand honneur pour notre commune d'accueillir, ce premier week-end de juillet 2023, le championnat national FSGT de course contre la montre et de course sur route

Cet évènement permet de mettre en valeur toute la formation et le dévouement des membres de notre association VELO CLUB AVENTURE DE SAINT GEORGES SUR ERVE. La Mayenne est une terre de cyclisme.

Notre club compte dans ses rangs une double championne du monde valide et paralympique Heidi GAUGAIN. Le club a également dans ses rangs de jeunes cyclistes prometteurs.

Le relief de notre commune se prête à ce genre de compétition et pourrait surprendre.

Nous mettrons tout en œuvre pour que cette manifestation se déroule aussi bien sur le plan compétitif que convivial, notre commune sait recevoir ses invités.

**Philippe DUYTSCHÉ
Maire de SAINT GEORGES SUR ERVE**





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Mot de la Présidente de la Région



La Région des Pays de la Loire est fière d'accueillir, à Saint-Georges-sur-Erve, l'édition 2023 du Championnat National cycliste route et contre-la-montre de la FSGT.

Les pays de la Loire sont est la région la plus sportive de France régions– le département de la Mayenne en tête. Nous sommes en particulier une grande terre de vélo. Après la création du Région Pays de la Loire Tour cette année, l'organisation de cet évènement témoigne de notre ambition en faveur du cyclisme.

700 cyclistes seront présents à ces épreuves regroupant des cyclistes de toute la France. Ce sera l'occasion d'un moment de rassemblement, de partage et d'émotions, ici, en Mayenne. Sportifs et novices, passionnés et amateurs, en famille ou entre amis, le sport fédère autour de valeurs essentielles : l'effort, le dépassement de soi et le respect.

Les 1ers et 2 juillet 2023, je vous souhaite à toutes et tous une très belle compétition. Vive le sport !

Anne LE BLAY
Chef de projets sport
Direction Culture, sport, associations





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**Mot du Président du Département
de la Mayenne**



La Mayenne est une terre de cyclisme incarnée par des sportifs talentueux confirmés ou en devenir à l'image d'Heïdi Gaugain, élue sportive Mayennaise de l'année 2022. C'est pourquoi nous sommes heureux d'accueillir en Mayenne, à Saint-Georges-sur-Erve, le championnat national FSGT comprenant les championnats nationaux contre la montre individuel et par équipe mais aussi le championnat sur route toutes catégories confondues, de l'école de vélo au super vétéran. Ce sont ainsi pas moins de 600 cyclistes qui sont attendus dans les Coëvrons sur les routes d'Assé-le-Bérenger, Izé, Vimarcé et Saint-Georges-sur-Erve. L'organisation de cette compétition démontre une nouvelle fois le dynamisme de nos clubs, ici le Vélo Saint Georges Aventure choisi pour organiser ces épreuves et dont il convient de saluer l'énergie de ses membres. Quelle belle consécration pour le club d'avoir été retenu pour ces compétitions nationales ! La Mayenne aime profondément et depuis toujours le vélo. Elle aime ses champions, la pratique du cyclisme sous toutes ses formes et les nombreuses compétitions qui se déroulent sur son territoire. Nul doute que les épreuves des 1^{er} et 2 juillet seront spectaculaires et qu'elles raviront les nombreux spectateurs qui viendront y assister.

Olivier Richefou, Président du Département de la Mayenne





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**Mot de Guillaume Garot, Député de la
Mayenne, Conseiller régional, ancien Ministre**



C'est avec beaucoup de fierté et un immense plaisir que nous accueillons le championnat national cycliste route et contre la montre individuel et par équipe de la FSGT à Saint-Georges-sur-Erve.

Bienvenue aux coureurs, à leurs équipes et à tous les amoureux du vélo qui ne manqueront pas d'être présents pour cet événement sportif de grande envergure, qui promet des moments d'émotions intenses.

Ce championnat de France de cyclisme c'est l'occasion pour notre territoire et pour Saint-Georges-sur-Erve de montrer notre dynamisme, notre hospitalité et notre passion du vélo.

C'est aussi une très belle reconnaissance pour le club de Vélo Saint-Georges Aventure (VSGA) qui a été choisi comme organisateur de cette édition 2023.

J'adresse mes remerciements à tous les professionnels et à tous les bénévoles qui vont tout mettre en œuvre pour vous accueillir dans les meilleures conditions.

Cet événement est avant tout un moment de sport de haut niveau. Les coureurs qui prennent le départ sont de grands athlètes, qui ont consacré leur vie à cette discipline, et qui vont tout donner pour cette compétition.

Je souhaite à chacun un bon séjour dans notre beau département et un excellent championnat de France de cyclisme.

Bien sportivement

Guillaume Garot





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**Mot du Président de la Communauté
de Communes des Coëvrons**



La Communauté de Communes des Coëvrons est très heureuse d'accueillir le championnat de France cyclisme de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail à ST GEORGES SUR ERVE les 1^{er} et 2 juillet 2023.

Le club de cette localité proche d'EVRON, est à la fois terroir, avec de rudes montées de collines appréciées par les cyclistes chevronnés notamment à l'occasion des Boucles de la Mayenne, et terre-plein de cyclistes de haut niveau puisqu'y a vécu Heidi Gaugain durant toute son enfance. Compétitrice sur piste et sur route, cette jeune femme de 18 ans est double championne du monde chez les juniors valides 2022 et prépare les Jeux Paralympiques 2024.

C'est donc tout naturellement que le village de ST GEORGES SUR ERVE a été choisi pour cette édition 2023.

Aussi, c'est un honneur et une grande fierté, pour notre collectivité et pour les Mayennais, d'assister à ces épreuves nationales en ce début d'été.

Aux côtés de Fabrice GAUGAIN, Président du Club Vélo Saint Georges Aventure, et de son équipe, nous adressons tous nos encouragements sportifs à l'ensemble des participants, ainsi qu'un séjour agréable dans notre région aux accompagnateurs.

Joël BALANDRAUD





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Mot du Président (CD72)



C'est avec un immense plaisir que le COMITÉ FSGT de la SARTHE accueille pour la 4^{ème} fois le CHAMPIONNAT de France FSGT vélo 2023, avec une particularité puisque nous nous délocalisons pour la première fois en MAYENNE. En effet, il n'existe pas de comité départemental Mayennais et les clubs sont affiliés dans l'ORNE ou dans la SARTHE comme le club de SAINT GEORGES / ERVE, hôte de ce championnat.

Cette épreuve se situe dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la mort d'Auguste DELAUNE, le 1^{er} secrétaire général de la FSGT à sa naissance en 1934. C'est toujours particulier pour nous Sarthois car c'est malheureusement au MANS qu'il fut victime d'un guet-apens le 29 juillet 1943 sous le pont COEFFORT près de la gare du MANS alors qu'il était une figure de la Résistance dans l'Ouest de la France. Il fut remis à la gestapo mais il ne parlera jamais malgré les tortures subies et il décèdera à l'Hôpital du MANS le 12 septembre 1943.

Une exposition lui sera consacrée lors de ce championnat national.

La réunification du mouvement sportif sous le FRONT POPULAIRE était pour lui indispensable afin de lutter contre la montée du fascisme et il consacra sa courte vie à lutter pour que la jeunesse obtienne de meilleures conditions de vie et bénéficie de toutes les possibilités de devenir de grands citoyens formés physiquement.

En attendant, place au sport et je suis sûr que tous les bénévoles de SAINT GEORGES AVENTURE et de la commission VÉLO vont tout mettre en œuvre pour réserver le meilleur accueil possible à tous les participants. Bienvenue et bonne chance à tous pour la première fois en MAYENNE.

Le Président du comité :
Gérard PAQUIER





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Mot du Président du Vélo St Georges Aventure



Le club du Vélo St Georges Aventure est heureux d'accueillir le championnat national sur route FSGT, contre la montre individuel et par équipe à St Georges sur Erve le 1^{er} et 2 juillet prochain.

Soutenu et accompagné par le comité Sarthe FSGT de belle manière, notre club avec ces 45 adhérents va tout mettre en œuvre pour la réussite de ce grand projet.

J'en profite d'ailleurs pour remercier le comité Sarthe FSGT et la Fédération FSGT pour leur confiance et nous avoir proposé ce grand rendez-vous.

Notre commune de St Georges, notre communauté de communes d'Evron, notre département de la Mayenne, notre région des Pays de la Loire ainsi que nos partenaires seront heureux de vous recevoir et de vous accueillir.

Venez nombreux découvrir St Georges sur Erve qui se trouve au cœur des Coevrons et au pied des Alpes Mancelles.

Les circuits sont dignes d'un beau championnat national qui couronnera sans aucun doute de beaux champions et de belles championnes.

On dit souvent chez nous : Il fait bon vivre en Mayenne !!!

Croyez-moi, sans aucun doute. C'est une très belle région à visiter et à découvrir.

Puis à St Georges, terre de championne où vous pourrez peut-être croiser Heidi Gaugain, notre récente championne du monde junior sur piste par équipe et courses aux points. Ne sait-on jamais !!

En tous les cas, le Vélo St Georges Aventure vous remercie à l'avance de votre participation et vous souhaite un bon séjour en Mayenne.

« La vie, c'est comme une bicyclette. Il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre ».

Le président
Fabrice Gaugain





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Mot du responsable commission cycliste Sarthe



Le comité Sarthe FSGT a déjà organisé 8 championnats nationaux 2 VTT, 2 cyclo-cross et 4 routes.

La commission et le comité mettront tout en œuvre pour la réussite de cette 5^{ème} organisation sur route à Saint Georges sur Erve les 1^{er} & 2 juillet 2023.

Environ 200 bénévoles seront sur le terrain pour la réussite de ce week-end sportif ; sans eux, cela n'est pas réalisable.

Aujourd'hui, des partenaires ont déjà répondu présent pour soutenir cette manifestation; du club de Vélo Saint Georges, organisateur avec le soutien du comité, peuvent compter sur la Municipalité de Saint Georges sur Erve, le Conseil Départemental de la Mayenne, le Conseil Régional des Pays de la Loire, la communauté de communes des Coëvrons, la Macif, le crédit Agricole et d'autres sponsors qui s'ajoutent avec leurs aides financières ou matérielles et sans oublier la FSGT.

La commission cycliste sera très heureuse d'accueillir les coureurs et leurs familles de toute la France et tout sera mis en place pour faire découvrir notre magnifique région. Venez nombreux à ce championnat national, cela sera une satisfaction pour les bénévoles et les organisateurs vous ne le regretterez pas. Vous découvrirez également le Banda de Sainte Suzanne qui animera cet événement sportif.

La commission cycliste vous souhaite les bienvenus - Rendez-vous les 1^{er} & 2 juillet 2023

Raynaud Xavier





Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)

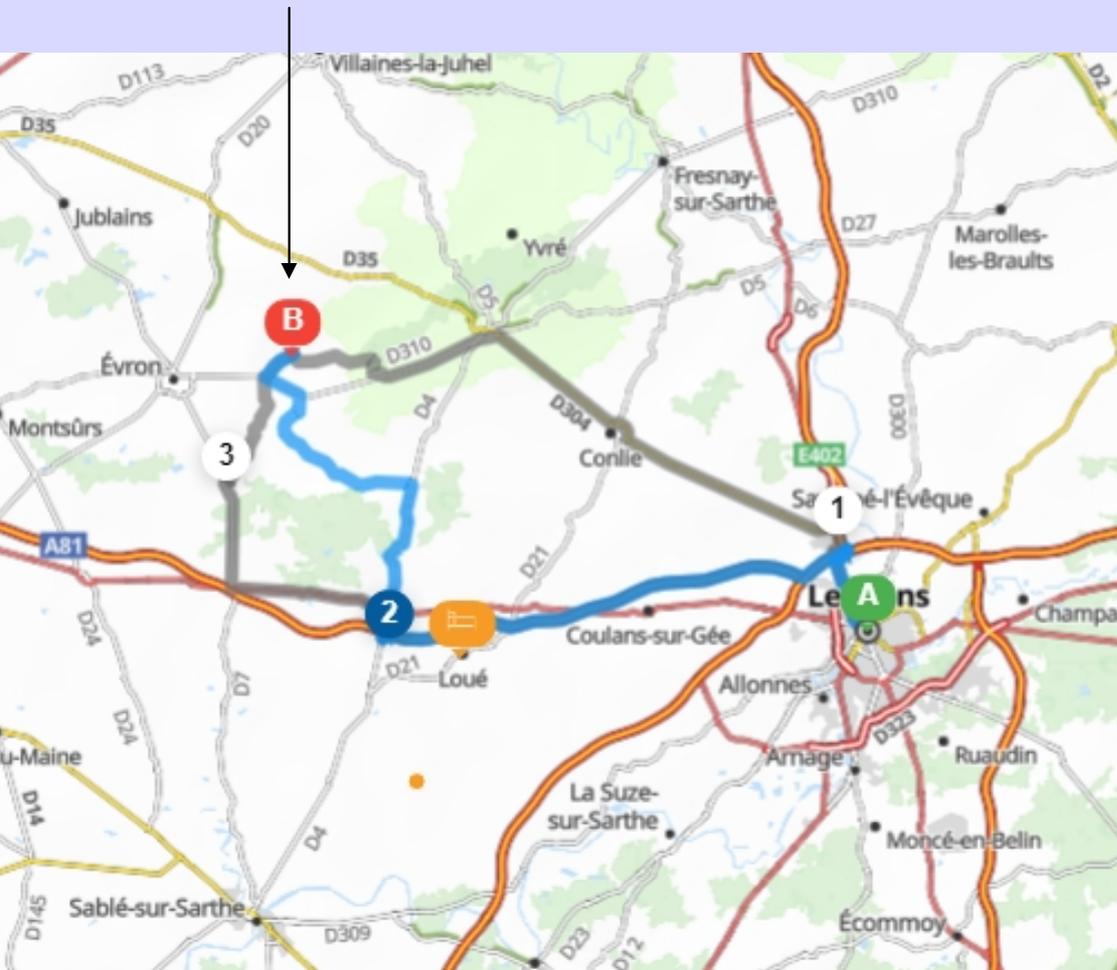


ACCES



Mayenne (53)

Saint-Georges-sur-Erve



E402 A28 A11

**ALENÇON
NANTES
RENNES**

Continuer à droite: A11 / E50 en direction de

A11 E50

**NANTES
RENNES**

Prendre à droite: A81 / E50 en direction de

A81 E50

**RENNES
LAVAL**

Prendre sortie en direction de :

SABLÉ-SUR-SARTHE





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



ACCUEIL



RESTAURATION - RÉSERVATIONS

COMITÉ :
 RESPONSABLE :
 NOM Prénom
 Adresse
 Tél. portable : Tél. travail :
 e-mail:

VENDREDI SOIR	SAMEDI MIDI	SAMEDI SOIR	DIMANCHE MIDI	DIMANCHE SOIR
Crudités tomate thon Poulet Basquaise Boulgour petit légumes Fromage brie Crème caramel Beurre salé Café Pain condiments	Macédoine de légumes et saumon belle vue Blanquette de veau champignon et carotte Riz pilaf Fromage Saint nectaire Tarte fraise Café Pain condiments	Carotte râpé et céleri et œuf dur Dos de lieu sauce langoustine julienne de légume Fromage camembert Tartelette tatin abricot Café Pain condiments	Taboulé Filet de poulet sauce forestières gratin dauphinois Fromage Brie Salade de fruits frais et son sablé Café Pain condiments	Buffet Choux mêlés, piémontaise, charcuterie Rôti de porc et bœuf Fromage Tartelette Café Pain Condiments

Les repas seront servis pour les adultes avec vin et eau, et pour les enfants avec eau.

Vendredi 30 juin 2023

Soir 20h30 Nombre [.....] x 16 €uros :
 Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 12 €uros :

Samedi 1 juillet 2023

Midi 10h30 à 14h30 Nombre [.....] x 16 €uros :
 Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 12 €uros :

Soir 20h30 Nombre [.....] x 16 €uros :
 Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 12 €uros :

Dimanche 2 juillet 2023

Midi 10h30 à 14h30 Nombre [.....] x 16 €uros :
 Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 12 €uros :

Soir 20h30 Nombre [.....] x 16 €uros :
 Enfant de moins de 10 ans Nombre [.....] x 12 €uros :

Total :

RÉSERVATIONS

Pour que les repas soient pris en compte, les réservations doivent être accompagnées du chèque de règlement établi à l'ordre du Comité Départemental 72.

A retourner avant le 15 JUIN 2023

à : Xavier Raynaud

10 RUE DES LILAS
72650 LA CHAPELLE SAINT AUBIN



**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**HORAIRE et PROGRAMME
VENDREDI 30 JUIN et SAMEDI 1er JUILLET**

Vendredi 30 Juin:

15 h 00 à 19h00 : Accueil des participants, remise des dossards et transpondeurs:
CLM individuel. / Minimes / Cadets / École de vélo

Samedi 1er Juillet:

- 7h00/13h00 : Remise des dossards et transpondeurs : CLM individuel. / Minimes / Cadets / École de vélo
- 7h30 : Réunion d'information
- 7h50 : inauguration du national CLM (coupure du ruban)
- 8h00 : CLM Individuel
- 10h00 : réunion d'information et vérification des développements des écoles de vélo
- 11h00 : École de vélo (Sprint)
- 11h30 : Minimes G / Minimes F
- 13h30/18h00 : Remise des dossards et transpondeurs : CLM par équipe / Vétérans / Juniors
- 14h00 : Cadets / Cadettes
- 14h30 : École de vélo (Jeux) Suivi d'un goûter
- 16h00 : CLM par équipe
- 18h00 : Réception des podiums de la journée





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**HORAIRE et PROGRAMME
DIMANCHE 2 JUILLET**

Dimanche 2 Juillet:

- 7h00/7h30 : Remise des dossards et transpondeurs: Vétérans / Juniors
- 7h30 : Réunion d'information
- 8h00/13h00 : Remise des dossards et transpondeurs: Ancien / Féminines / Super vétérans / Seniors / Espoirs
- 7h50 : Inauguration du national (coupure du ruban)
- 8h00 : Vétérans / Juniors
- 10h30 : École de vélo (épreuve sur route)
- 11h30 : Ancien / Féminines / Super Vétérans
- 14h30 : Seniors / Espoirs
- 18h00 : Réception finale et podiums de la journée





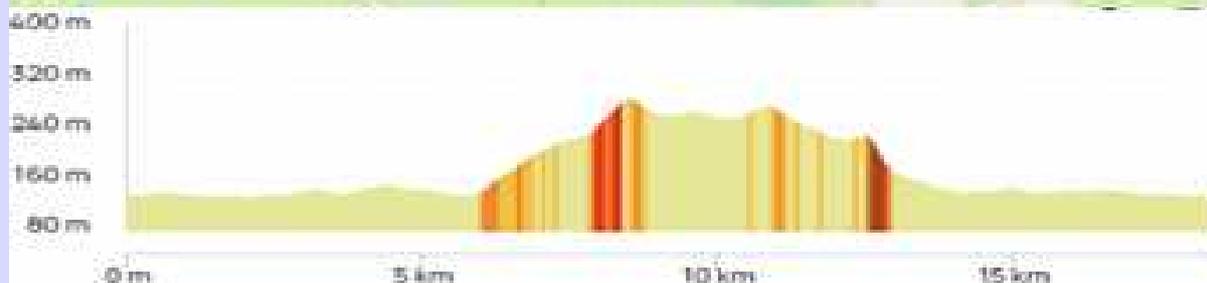
Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)



CIRCUIT du CHAMPIONNAT NATIONAL Du CONTRE LA MONTRE INDIVIDUEL

Saint-Georges-sur-Erve Cyclisme - CLM individuel

Distance	Dénivellé +	Dénivellé -	Altitude min.	Altitude max.
18.43 km	236 m	236 m	131 m	288 m

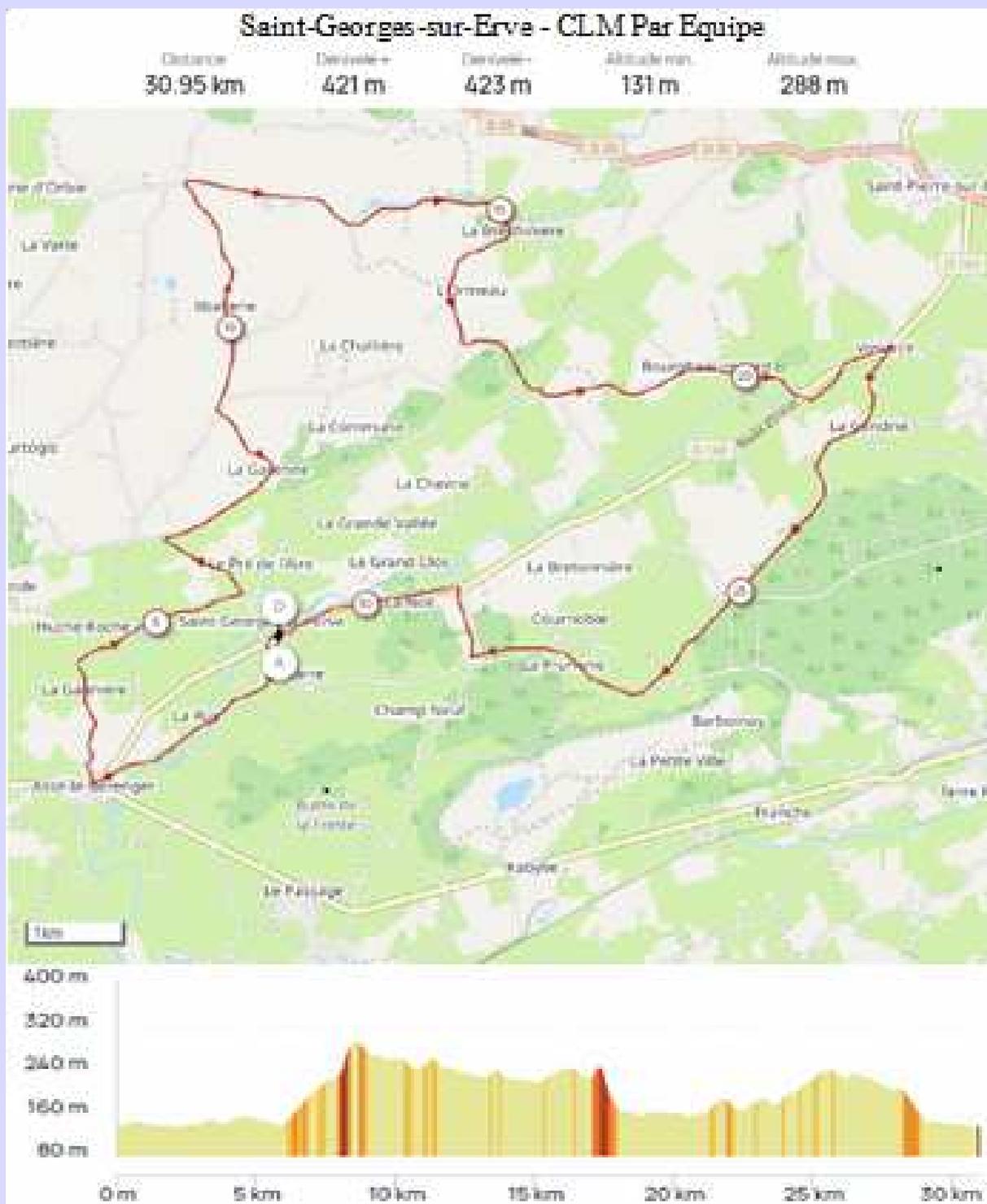




Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)



CIRCUIT du CHAMPIONNAT NATIONAL Du CONTRE LA MONTRE PAR EQUIPE





Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)



CIRCUIT du CHAMPIONNAT NATIONAL JUNIORS / ESPOIRS / SENIORS / VETERANS

Saint-Georges-sur-Erve – Circuit : Vétérans / Juniors / Espoirs / Seniors

Distance	Dénivelé +	Dénivelé -	Altitude min.	Altitude max.
11.57 km	147 m	150 m	132 m	238 m

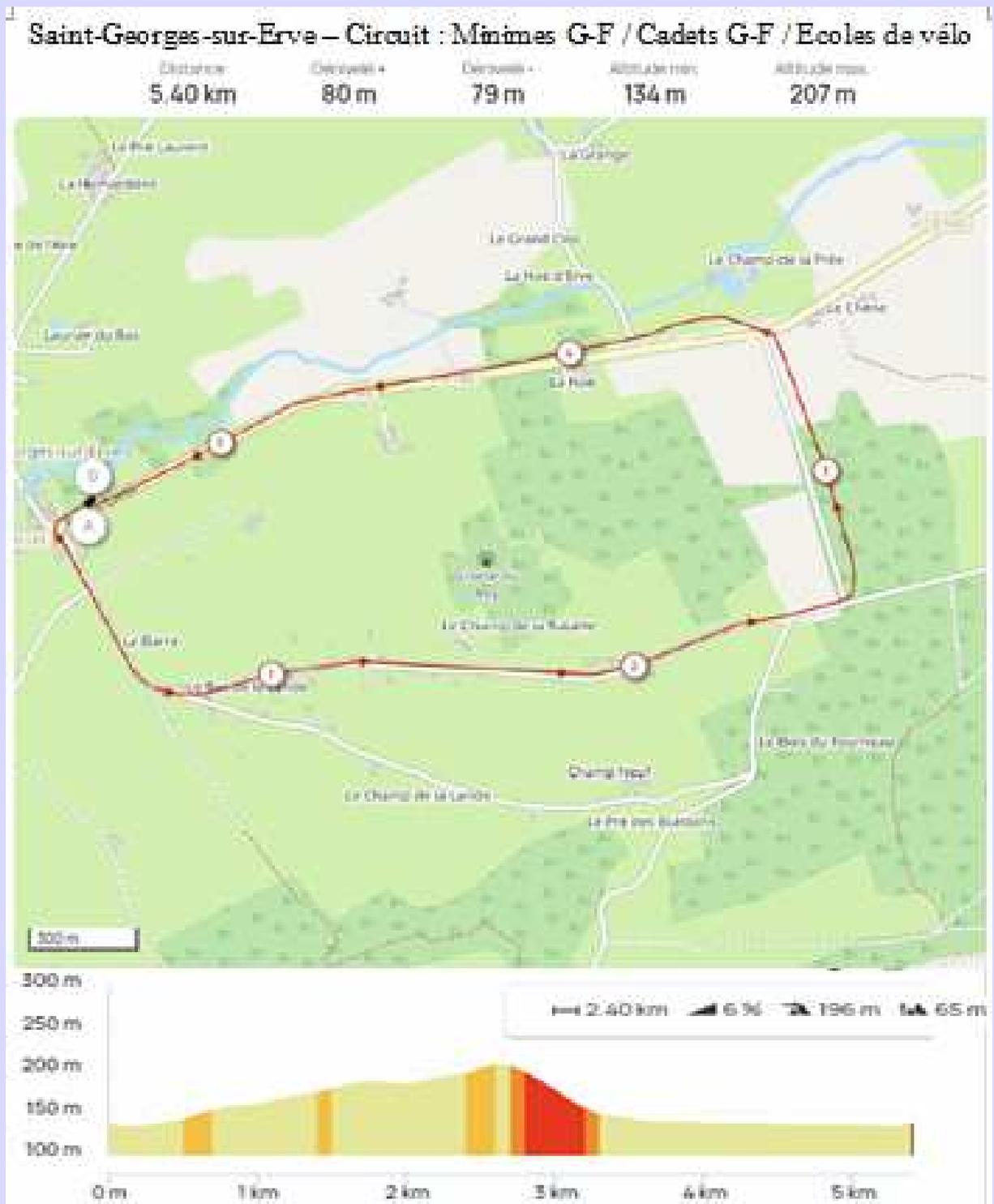




Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)



CIRCUIT du CHAMPIONNAT NATIONAL ECOLE DE VELO / MINIMES G-F / CADETS G-F





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



HÉBERGEMENT HOTELS

Hôtel Restaurant La Croix Verte - Neau a 13.2 km

2 rue d'Evron 53150 Neau

<https://www.hotel-la-croix-verte.com/>

02 43 98 23 41 & 06 15 94 42 14

**Beauséjour a 8.83 km - 4 RUE DE LA LIBERATION,
53270 Sainte-Suzanne**

Logis Hôtel le Bretagne

1 place de la Croix d'Or, 72140 Sillé-le-Guillaume

Téléphone : 02 43 20 10 10

Logis Hôtel Oasis

Adresse : 9 La Grande Sourderie, 53700 Villaines-la-Juhel

Téléphone : 02 43 03 28 67

Hotel Le Saint Aubin

Adresse : 2 Rue de la Cavalcade, 72350 Chevillé

Téléphone : 02 43 92 25 49

Logis Hôtel Restaurant Au Relais du Gué de Selle

Évron, Rte de Mayenne, 53600 Mézangers

Téléphone : 02 43 91 20 00





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**HÉBERGEMENT
Gîtes & Maisons d'hôtes**

[Le Vieux Presbytère](#) 9 Rue du Bas de la Lande,
53600 Saint-Georges-sur Erve

[Gîte Voutré,](#) a 4.18 km - Grattesac VOUTRE, 53600 Voutré

[Chez Lili](#) a 4.56 km - Les Bouillons, 53160 Izé

[Fermette dans les pays de la Loire](#) a 6.18 km - Lieudit - les clos,
53160 Izé

[Chambres d hotes les papillons](#) a 6.83 km - maison d hotes 7 Rue La-
voisier, 53600 Évron

[Les Hirondelles](#) a 8.53 km - 5 Rue du Camp des Anglais, 53270 Sainte-
Suzanne

[Domaine des Pierres](#) a 8.64 km - rame, 53600 Sainte-Gemmes-le-
Robert

[Gîte Saint-Thomas-de-Courceriers,](#) a 8.73 km - La Semondière
SAINT THOMAS DE COURCE

[Beauséjour](#) a 8.83 km - 4 RUE DE LA LIBERATION, 53270 Sainte-
Suzanne

[Coté jardin](#) a 8.85 km - 7 rue de la liberation, 53270 Sainte-Suzanne





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



**HÉBERGEMENT
Gîtes & Maisons d'hôtes**

Gîte Sainte-Suzanne-et-Chammes, a 8.93 km - 14, place Ambroise de Loré,
53270 Sainte-Suzanne

Gîte Sainte-Suzanne-et-Chammes, a 8.98 km - 5, Rue du Petit Rocher,
53270 Sainte-Suzanne

Gîte a la ferme a 8.53 km - Le Carrefour, 72140 Rouessé-Vassé

Gîte Saint-Pierre-sur-Orthe, a 10.4 km - Le Rendez Vous,
53160 Saint-Pierre-sur-Orthe

Le Relais de Saulges Gîte de groupe et location de Salle en Mayenne
La Babinière, 53270 Thorigné-en-Charnie

Téléphone : 02 43 02 84 52

Hébergements du Bois du Tay

Le Bois du Tay La Croix du Hêtre, 53160 Hambers

Téléphone : 02 43 01 21 60

Centre d'hébergement du Gué de Selle

Gué de Selle, 53600 Mézangers

06 07 05 03 20





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



HÉBERGEMENT CAMPINGS

**Camping des Loisirs Evron a 8.72 km - Boulevard
du Maréchal Juin, 53600 Évron**

Camping Huttopia Lac de Sillé
512 route forestière des, Les Molières,
72140 Sillé-le-Guillaume

Téléphone : 02 43 20 16 12

Camping de la Groie
a Groie, 72140 Sillé-le-Guillaume

Téléphone : 06 07 78 14 77

Camping de La Forêt by Seasonova
Sillé Plage, 72140 Sillé-le-Guillaume

Téléphone : 02 43 20 11 04

LIENS UTILES

la communauté de communes des Coëvrons

<https://www.coevrons-tourisme.com/hebergements>

https://www.gites.fr/gites_le-mans_31636.html

<https://www.sarhetourisme.com/organisme/office-de-tourisme-le-mans-metropole/>

<https://www.lemans-tourisme.com/fr/>





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Aire de stationnement pour camping car

aire de stationnement camping car

Adresse : Sillé Plage, 72140 Sillé-le-Guillaume

aire de services et stationnement camping car

Adresse : Pl. de la Gare, 72140 Sillé-le-Guillaume

aire de stationnement camping car

Adresse : 2 Rue des Coëvrons, 72140 Sillé-le-Guillaume



Restaurant

Restaurant La Forge

Adresse : 1 Rue du Lavoir, 53600 Saint-Georges-sur-Erve

Téléphone : [02 43 01 64 33](tel:0243016433)





**Championnat National de Cyclisme sur Route
Et des Contres la Montre Individuel et Équipe
Les 1 & 2 juillet 2023
À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)**



Jeux championnat national route

Pucerons :

- Jeu n°4 : slalom simple
- Jeu n° 2 : Passage étroit
- Jeu n° 17 : Simple huit
- Jeu n° 23 : Passage dans le rond
- Jeu n° 38 : Barre tombée

Moustiques et Poussins :

- Jeu n°4 : slalom simple
- Jeu n° 2 : Passage étroit
- Jeu n° 2 bis : Passage étroit courbe (chicane)
- Jeu n° 17 : Simple huit
- Jeu n° 23 : Passage dans le rond
- Jeu n° 38 : Barre tombée

Pupilles et Benjamins :

- Jeu n°5 : slalom double quilles
- Jeu n° 3 : Planche
- Jeu n°25 : prise, passage chicane et pose bidon
- Jeu n° 19 : Double huit
- Jeu n°36 : Contrôle freinage
- Jeu n° 23 : Passage dans le rond
- Jeu n° 38 : Barre tombée



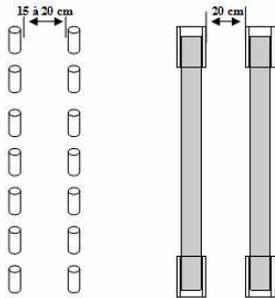


Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)



PASSAGE ETROIT

Jeu n° 2



ROUTE

Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Tout le jeu évité ou sabordé = 50 s

30s maximum si jeu effectué

VTT

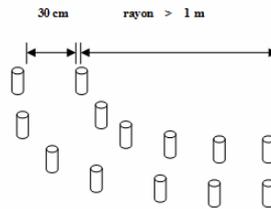
Pénalités:

Liteau ou quille tombée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

PASSAGE ETROIT COURBE

Jeu n° 2 bis



VTT

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu évité ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

ROUTE

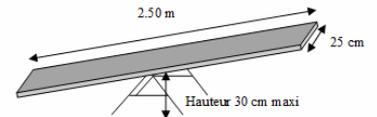
Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Jeu refusé ou évité = 50 s

30 s fautes maximum si jeu effectué

PLANCHE A BASCULE

Jeu N° 3



VTT

Pénalités:

Roue en dehors de la planche = 1 faute
Planche non basculée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

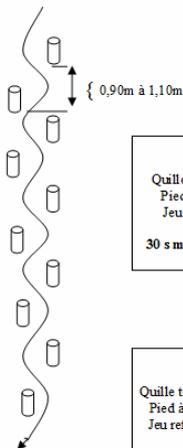
ROUTE

Pénalités:

Roue en dehors de la planche = 5 s
Planche non basculée = 5 s
Pied à terre ou chute = 50 s
Jeu refusé ou évité = 50 s

SLALOM SIMPLE

Jeu N° 4



ROUTE

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Jeu refusé ou évité = 50 s

30 s maximum si jeu effectué

VTT

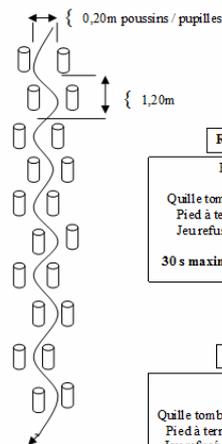
Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

SLALOM DOUBLES QUILLES

Jeu N° 5



ROUTE

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Jeu refusé ou évité = 50 s

30 s maximum si jeu effectué

VTT

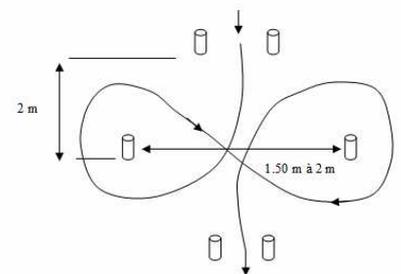
Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

6 fautes maximum si jeu effectué

SIMPLE HUIT

Jeu N° 17



VTT

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 1 faute
Pied à terre ou chute = 1 faute
Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes
Jeu refusé ou évité = 10 fautes

ROUTE

Pénalités:

Quille tombée ou évitée = 5 s
Pied à terre ou chute = 5 s
Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10 s
Jeu refusé ou évité = 50 s





Championnat National de Cyclisme sur Route Et des Contres la Montre Individuel et Équipe Les 1 & 2 juillet 2023 À Saint-Georges-sur-Erve (Mayenne 53)



DOUBLE HUIT
Jeu N° 19

1,50m à 2m

VTT	ROUTE
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur sens de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Erreur sens de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 50s

CONTRÔLE DE FREINAGE
Jeu N° 36

Afin d'éviter les erreurs de chronométrage
Cet atelier ne devra être mis en fin de parcours.

Objet (bidon lesté 1/4 de sable.....)
À toucher de face (obligatoire)
Avec la roue avant.

Suite du parcours après
Avoir évité l'objet

ROUTE	VTT
Pénalités: Bidon renversé = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: Bidon renversé = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes

PRISE ET POSE D'UN BIDON AVEC CHICANE
Jeu N° 25

30 cm rayon > 1 m

Bidon posé dans un cercle de 0,30m de diamètre formé de 8 quilles standard (diam. 4, haut 10)
Prise et pose dans le même cercle.

Roue avant

ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Bidon non pris (3 essais obligatoires) = 15s Jeu refusé ou évité = 50s 30s maximum si jeu effectué	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Bidon non pris (3 essais obligatoires) = 3 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes 6 fautes maximum si jeu effectué

PASSAGE DANS LE ROND
Jeu n° 23

2,40m à 2,60 m entre les quilles

ROUTE	VTT
Pénalités: Quille tombée ou évitée = 5s Pied à terre ou chute = 5s Erreur de circuit (si fléchage) = 10s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: Quille tombée ou évitée = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Erreur de circuit (si fléchage) = 5 fautes Jeu refusé ou évité = 10 fautes

BARRE TOMBEE
Jeu N° 38

Faire tomber la barre A avec la roue avant sans faire tomber la barre B

ROUTE	VTT
Pénalités: 2 barres tombées = 5s Pied à terre ou chute = 5s Jeu refusé ou évité = 50s	Pénalités: 2 barres tombées = 1 faute Pied à terre ou chute = 1 faute Jeu refusé ou évité = 10 fautes



Préambule:

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux.
Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux.

La responsable de l'épreuve est : Sylvie CREUZENET

Qualification :

Le Rassemblement est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence à été validée avant le 01 avril 2023, répartis dans les catégories d'âges suivantes :

- | | | | |
|----------------|-------------------------|-----------------|-------------------------|
| - Moustiques | né(e) s en 2017 et 2018 | - Pupilles | né(e) s en 2013 et 2014 |
| - Poussin(e) s | né(e) s en 2015 et 2016 | - Benjamin(e) s | né(e) s en 2011 et 2012 |

Ce Rassemblement se disputera en INDIVIDUEL par catégorie, Moustique Garçon, Moustique Fille, Poussin Garçon, Poussin Fille, Pupille Garçon, Pupille Fille, Benjamin et Benjamine.

Le Rassemblement n'est pas limité.

Un challenge sera établi par comité.

- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 14 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 31 mai 2023 à minuit.

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

-Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 15 juin 2023

Tarif d'engagement : 2€

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur. Pas d'engagements de club ou individuel.

Matériel :

Le port du casque est obligatoire sur le vélo même en dehors des épreuves.

Chaque concurrent ne devra posséder qu'un seul vélo. Tout changement entraînera la mise hors course du coureur (sauf sur incident mécanique constaté).

Pour la sécurité des participants Interdiction à toute caméra sur le vélo, casque ou sur le concurrent.

Le changement de roues est autorisé.

Développement 5,60 m uniquement pour les poussins et Pupilles, et de 6,40 m pour les Benjamins. Pas de blocage de dérailleurs.

Les cales pied avec courroie ou blocage automatique ne sont pas obligatoires pour l'épreuve des jeux d'adresse

Les boyaux doivent être parfaitement collés.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le Comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route

<u>Samedi</u>	<u>Dimanche</u>
Jeux d'adresse <ul style="list-style-type: none">1 parcours pour les Moustiques et Poussins1 parcours pour les Pupilles et les Benjamins	Route pour les trois catégories (course directe) <ul style="list-style-type: none">0 km 800 Maxi pour les Moustiques, Soit une durée de 3 mn3 km Maxi pour les Poussins, Soit une durée de 6 mn5 km Maxi pour les Pupilles, Soit une durée de 15 mn10 km Maxi pour les Benjamins, Soit une durée de 20 mn
Sprint <ul style="list-style-type: none">Individuel chronométré Moustiques (60 m maxi)Individuel chronométré Poussins (60 m maxi)Individuel chronométré Pupilles et Benjamins (80 mètres maxi)	

Les catégories enfants de moustiques à benjamins doivent avoir leurs courses spécifiques à chaque catégorie.
Les départs devront être différés.

Règlement technique

Epreuve d'Adresse :

Moustique et Poussin :

Jeux n° 2 / 4 / 9 bis / 17 / 23

Pupille et Benjamin :

Jeux n° 3 / 8 / 9 bis / 23 / 25

1) Principe :

Epreuve individuelle et chronométrée. Le temps réel réalisé par chaque coureur sera majoré par les pénalités correspondantes aux fautes commises par les concurrents.

2) Tracé des parcours :

Les tracés des parcours d'adresse seront transmis à toutes les équipes participantes ou tous les Comités au minimum un mois avant la date du Championnat.

3) Barème des pénalités :

A - Refus d'obstacle : passage délibéré à côté d'un obstacle, la pénalité sera de 30 secondes pour chaque obstacle.

B - Fautes : chaque faute sera pénalisée de 5 secondes (6 fautes maximum par obstacle).

Sont considérées comme fautes :

- Bidon non pris ou mal posé ou tombé. En cas de non prise ou de lâchage du bidon une première fois, deux autres essais seront obligatoires. En cas de non prise à la troisième fois, le concurrent sera pénalisé d'une faute ou de deux fautes si le bidon est mal posé. Ensuite, il pourra continuer son parcours.
- Le concurrent aura le droit de garder les deux mains au guidon pendant le port du bidon.
- Pied à terre.
- Quilles ou piquets tombés ou non contournés ou sortis de leur emplacement marqué au sol.
- Entonnoir renversé totalement ou partiellement.

4) Reconnaissance des parcours jeux d'adresse:

- Aucun concurrent ne sera autorisé à s'entraîner sur les parcours, l'infraction à cette règle entraînera la mise hors course du coureur.
- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les coureurs et les responsables de chaque équipe.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment.
- Aucune modification ne sera acceptée dès le départ du premier concurrent.
- Le temps non rectifié et le nombre de fautes de chaque coureur doivent être annoncés dès son arrivée.

Sprint :

Epreuve individuelle et chronométrée.

Route :

Epreuve en groupe et par catégorie sans partie neutralisée.

**Les départs sont différés.
Reconnaissance du parcours.**

Accident - Incident :

La chute ou l'incident mécanique réparable ne sera pas prétexte à recommencer. Seul le bris de matériel, crevaison comprise ne permettant pas de poursuivre le parcours en vélo, et dûment constaté par les commissaires, pourra donner lieu à un deuxième départ après le dernier concurrent, sauf pour la Route.

Le coureur qui abandonnerait une épreuve pour quelque raison que ce soit ne pourra marquer des points dans celle-ci. Il pourra par contre prendre part aux épreuves suivantes et concourir pour les classements généraux.

Discipline :

Tout coureur engagé sera soumis au respect des règlements du Critérium.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement :

Le classement s'obtiendra par l'addition des points marqués individuellement dans chaque épreuve.

Points marqués :

Point de la place obtenue dans l'épreuve.

En cas d'ex-æquo, il sera tenu compte du plus grand nombre de premières places, en cas de nouvelles égalités du plus grand nombre de places de deux et ainsi de suite.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des Comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI
93508 PANTIN CEDEX**



Règlement 2023 du Critérium Draisienne Des Écoles de Vélo F. S. G. T.

Préambule :

La responsable des écoles de vélo est sous la responsabilité des 2 co-responsables fédéraux. Tout changement au programme établi par l'organisateur (lieu, parcours, horaires), ne peut se faire qu'avec la validité de ce dernier et des co-représentants fédéraux et de la responsable des épreuves.

La responsable de l'épreuve est : **Sylvie CREUZENET**

Qualification :

Ce Critérium est ouvert aux adhérents F.S.G.T. dont la licence a été validée avant le 31 mai 2023, répartis dans la catégorie d'âge suivante :

- **Pucerons G / F né(e) s en 2019**
- **Pucerons G / F né(e) s en 2020**

Ce Critérium se disputera en INDIVIDUEL et n'est pas limité.

- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 14 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 31 mai 2023 à minuit.

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

-Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 15 juin 2023 Il y aura possibilité aussi de s'engager sur place.

Tarif d'engagement : Gratuit

Matériel :

Tout type de draisienne.

Le port du casque est obligatoire sur la draisienne même en dehors des épreuves.

Les gants sont obligatoires.

Chaussures couvertes obligatoires.

Pour la sécurité des participants, interdiction à toute caméra sur la draisienne, casque ou sur le concurrent.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dont la validation devra être garantie par le comité du coureur.

Déroulement des épreuves :

Les horaires sont à consulter dans la plaquette du Fédéral Route.

Samedi
Jeux d'adresse
- 3 parcours

Dimanche
Route (course direct sprint)
- 50 mètres Max

Épreuve d'adresse :

1) **Principe :** Épreuve individuelle et chronométrée.

Pas de pénalités.

Le temps total réalisé déterminera la place sur la ligne de départ du dimanche.

2) Reconnaissance des parcours jeux d'adresse:

- La reconnaissance se fera avant le départ du premier concurrent par les participants et les responsables de chaque équipe. Reconnaissance à pied.
- Toute demande d'explication se fera à ce moment là.

Route :

Épreuve en groupe et par catégorie d'âge garçons/filles sans partie neutralisée.

Récompense :

Une médaille à tous les participants et friandises.

Le samedi après l'épreuve d'adresse il sera servi un goûter.

Discipline :

Tout(e) participant (e) engagé (e) sera soumis au respect du règlement du Critérium.

Toute manifestation intempestive des supporters d'une équipe à l'encontre des commissaires ou des participants entraînera la mise hors course du coureur.

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants et supporters pendant la durée des épreuves et les réceptions. Tout comportement inadmissible fera que le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs critères de draisienne et/ou aux critères des écoles de vélo.

Seul le responsable du coureur sera habilité à solliciter le jury d'appel en cas de contestation.

Classement :

Le classement s'obtiendra par le classement de l'épreuve route.

Réclamation :

Le non respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur.

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le Critérium à l'adresse suivante :

Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.

14-16 Rue de Scandicci

93508 PANTIN CEDEX



Le label "Champion National" est accordé dans toutes les catégories.

- Pour les féminines : Un maillot à la première de chaque catégorie et sans aucune condition relative au nombre de participantes.

- Dans la catégorie ancien homme de 70 ans et plus, si plus de 15 participants de 3 comités différents au départ, un maillot sera attribuer au premier, et une médaille aux trois premiers.

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélections régionales.

Ces championnats sont ouverts aux adhérents dont la licence FSGT a été validée avant le 01 avril 2023 et répartis dans les catégories d'âges suivants :

- Minimes (F/G) né(e) s	en 2009 et 2010	- Vétérans nés	entre 1974 et 1983
- Cadets (tes) né(e) s	en 2007 et 2008	- Super Vétérans nés	entre 1964 et 1973
- Juniors nés	en 2005 et 2006	- Anciens nés	en 1963 et avant
- Espoirs nés	entre 2001 et 2004	- Féminines nées	en 2006 et avant
- Seniors nés	entre 1984 et 2000		(de junior à ancienne)

Chaque concurrent(e) devra courir dans sa catégorie d'âge.

Chaque épreuve sera limitée à 200 coureurs. Chaque comité départemental ne pourra pas engager plus de **15 coureurs dans chaque catégorie d'âge, concernant la catégorie féminine, il n'y a pas de quota dans les catégories d'âges.** Chaque comité départemental pourra proposer plusieurs coureurs remplaçants (ces remplaçants seront validés et pourront se présenter le jour du championnat si un coureur titulaire est absent).

* -Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à un championnat départemental, ou régional, ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours, ou à trois (3) épreuves vélo F.S.G.T. (hors championnats fédéraux) du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

* -Chaque coureur multi-licencié (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente sauf pour les minimes et cadets,** et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T., huit (8) pour les minimes et les cadets (hors championnats fédéraux) du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours,** dont un championnat départemental ou régional ou inter régional de la spécialité (route) de la saison en cours.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2023 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et + **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établie à la fin de la saison (**31 octobre 2023**) ne pourra prendre part à ces championnats Nationaux FSGT 2023.

* - De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1^{ère} catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et + 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* -Voir règlement national Article 15

Engagement :

- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 14 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 31 mai 2023 à minuit.

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES
Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

- Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 15 juin 2023.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'un même comité devra revêtir un maillot identique par catégorie, dans la mesure du possible. Les Champions départementaux et régionaux sur route devront revêtir leur maillot distinctif.

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. Pour la sécurité des participants, les caméras sur le casque, vélo ou le concurrent sont interdites.
- Le développement maximum sera de 7,01 m pour les minimes garçons et filles (un contrôle sera effectuer).
- Le développement des cadets et cadettes est libre.
- Les boyaux devront être parfaitement collés.
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée. Les embouts de guidon devront être obturés, les vélos à assistance électrique et vélos couchés sont interdits. Ainsi que les vélos de contre-la- montre et de cyclo-cross.
- Les adaptateurs sont interdits.

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Plus aucun dossard ne sera remis après la clôture officielle le dimanche 13 heures même pour les locaux.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur.

Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

Les distances pour chaque épreuve seront adaptées au profil du circuit et de l'ordre de :

* Minimes	= 40km	* Seniors	= 100km
* Minimes Féminines	= 30km	* Vétérans	= 80km
* Cadets	= 60km	* Super Vétérans	= 70km
* Cadettes	= 40km	* Anciens	= 60km
* Juniors	= 80km	* Féminines	= 60km
* Espoirs	= 90km		

L'appel des coureurs se fera nominativement 15 minutes avant l'heure de départ. Chaque coureur devra avoir un pied à terre. L'ordre des départs se fera champion sortant, puis suivra le 1^{er} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 1^{er} du 3^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente et ainsi de suite, puis le 2^{ème} engagé du 1^{er} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, puis le 2^{ème} engagé du 2^{ème} comité du classement par équipes de la catégorie de l'année précédente, etc..

Pour les comités qui n'étaient pas classés ou non participants l'année précédente, ils seront mis à la suite de chaque série dans le même ordre, et toujours dans l'ordre de réception des inscriptions au secrétariat du CNAV. Les champions départementaux, régionaux ou inter-régionaux ne sont plus appelés devant.

C'est au comité ou à la commission cycliste d'inscrire ses coureurs dans l'ordre préférentiel.

Dans l'avant dernier tour, les commissaires pourront faire descendre tous concurrents retardés, ceux-ci se verront classés à leur place.

Seuls les véhicules suivants seront autorisés sur le circuit : voiture ouvreuse, directeur de course, voiture dépannage neutre des échappées, voiture commissaire derrière peloton (prise des coureurs lâchés), voitures neutres de dépannage (trois maximum), véhicule premiers secours, voiture balai, tous ces véhicules seront en liaison radio avec le podium d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent

(Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roue et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Il n'y a plus de voiture neutre sur les épreuves.

Ravitaillement :

Le ravitaillement sera autorisé durant la durée de chaque épreuve dans une ou deux zones fixées par les organisateurs. Il se fera exclusivement par piétons sur le côté droit de la chaussée.

Pour des raisons climatique, et sur décision de commissaires il pourra être autorisé sur tout le parcours sauf à 1 km avant et après de la ligne d'arrivée.

Récompenses fédérales :

Le champion national se verra remettre le maillot de champion fédéral, les trois premiers une médaille fédérale.

En cas d'absence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenues, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Un prix d'équipe avec label "champion fédéral par équipe" sera remis sur trois coureurs dans chaque épreuve. Seule la première équipe recevra une coupe.

Présence obligatoire des trois coureurs de la catégorie d'âge concernée et en tenue.

Echauffements :

L'échauffement est interdit sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Le passage sur la ligne d'arrivée est interdit lors du déroulement d'une épreuve et sera passible de sanction.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National :

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraînera la disqualification du coureur. Toute transgression au critère de qualification pourra entraîner la suspension **d'UN AN** du comité du coureur concerné.

Réclamation :

Toute réclamation devra être adressée par écrit par l'intermédiaire des comités dans un délai de 15 jours après le championnat à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo de la F.S.G.T.
14-16 Rue de SCANDICCI 93508 PANTIN CEDEX**

Règlement du Championnat National F.S.G.T. 2023 Du Contre la Montre Individuel

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ce critérium est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence a été validée avant le 1^{er} avril 2023.

- | | | | |
|----------------|--------------------|----------------------|------------------------|
| - Juniors nés | en 2005 et 2006 | - Super Vétérans nés | entre 1964 et 1973 |
| - Espoirs nés | entre 2001 et 2004 | - Anciens nés | en 1963 et avant |
| - Seniors nés | entre 1984 et 2000 | - Féminines nées | en 2006 et avant |
| - Vétérans nés | entre 1974 et 1983 | | (de junior à ancienne) |

- Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

- Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2023 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra prendre part à ce championnat National FSGT 2023.

* **-De même, tout coureur** (H ou F) ayant été classé 1ère catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* **Voir le règlement national Article 15**

Chaque Comité départemental peut engager le nombre de coureurs qu'il désire.

- **Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 14 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 31 mai 2023 à minuit.**

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

- **Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 15 juin 2023**

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur devra revêtir un maillot de club ou de comité.

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit. (Règlement national).

Matériel :

• Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur les concurrents sont interdites.**

• L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence. La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

L'ordre des départs se fait par tirage au sort après réception de tous les engagés et la date limite des engagements (soit le 31 mai).

- Départ toutes les minutes jusqu'à 60 participants, au delà de 60 participants, départ toutes les 30 secondes.
- L'absence d'un concurrent ne change pas l'horaire des départs.
- Si un concurrent est en retard, il pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les concurrents doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit aux concurrents rejoints, de se mettre à moins de 25 mètres du coureur qui vient de le doubler.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple : ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Les voitures de dépannage ne seront pas autorisées à suivre.

Changement de roue sur tout le parcours.

Changement de vélo interdit.

Récompenses fédérales :

Les vainqueurs de chaque catégorie d'âge se verront remettre la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie d'âge recevront une médaille. En cas de non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas données à une autre personne (sauf cas exceptionnel).

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification du coureur.

Réclamation :

Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN**



CYCLISME

Qualification :

Les sélections sont départementales, pas de sélection régionales.

Ce critérium est ouvert aux adhérents FSGT dont la licence à été validée avant le 1 avril 2023.
Les équipes peuvent être composées de coureurs des catégories d'âges suivantes :

- Juniors nés en 2005 et 2006
- Espoirs nés entre 2001 et 2004
- Seniors nés entre 1984 et 2000
- Vétérans nés entre 1974 et 1983
- Super Vétérans nés entre 1964 et 1973
- Anciens nés en 1963 et avant
- Féminines nées en 2006 et avant (de junior à ancienne)
- **Equipes mixte de mêmes catégories**

- Chaque coureur uniquement licencié F.S.G.T. (homme ou femme) devra justifier sa participation à trois (3) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

- Chaque coureur multi licencié (homme ou femme) **devra avoir été licencié avant juin de l'année précédente**, et justifier sa participation à douze (12) épreuves Vélo F.S.G.T. du **1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours.**

Présentation des deux licences pour les multi licenciés.

* -Tout coureur (H ou F) détenteur d'une licence F.F.C. en 2023 et possédant + de 200 points (pour les hommes) et **100 points** (pour les femmes) au classement national de cette fédération établi à la fin de la saison 2022 ne pourra prendre part à ce championnat National FSGT 2023.

* -De même, tout coureur (H ou F) ayant été classé 1er catégorie à la F.F.C. au cours des 6 dernières années, ou y ayant marqué + de 200 points pour les hommes, et 100 points pour les femmes, au cours des 2 dernières saisons ne seront pas admis.

* Voir le règlement national Article 15

Chaque Comité départemental peut engager le nombre d'équipes de 3 ou 4 coureurs qu'il désire.
Pour que l'équipe ou les équipes de chaque comité soient validées, il y a obligation de mettre à disposition auprès du comité organisateur, un commissaire jusqu'à 3 équipes engagées et a partie de 4 et plus deux commissaires.

- Les engagements se font en ligne, un lien sera envoyé au responsable des engagements le 14 mai 2023 à minuit, et la clôture se fera le 31 mai 2023 à minuit.

APRÈS CETTE DATE, IL NE SERA PLUS POSSIBLE DE MODIFIER LES LISTES

Seuls seront enregistrés ceux validés par le comité du coureur.

- Le règlement financier s'effectuera sur le formulaire prévu à cet effet avant le 15 juin 2023

Seuls seront enregistrés ceux validés par le responsable des engagements du Comité du coureur, accompagnés du règlement financier impérativement.

Aucun engagement ne sera accepté venant des clubs ou individuellement.

Les comités peuvent dans une équipe engager des coureurs de catégorie différente mais ces équipes seront hors championnat national.

Pour les féminines : de junior a senior, l'équipe peut être composée de plusieurs comités, mais hors Championnat National.

Tenue vestimentaire :

Chaque coureur d'une même équipe devra revêtir un maillot identique (club ou comité).

Sur tout le site du National et pendant les échauffements, tout autre maillot que celui de la FSGT est proscrit. (règlement national).

Matériel :

- Le port du casque à calotte rigide est obligatoire durant toute la durée de l'épreuve. **Pour la sécurité des participants, Les caméras sur le casque, vélo ou sur le concurrent sont interdites.**
- L'utilisation de toute sorte de matériel et de roues est autorisée, de même que les guidons de triathlètes et les prolongateurs. **Sont interdits les vélos à assistance électrique.**

Prise des dossards :

La prise des dossards se fera individuellement sur présentation de la licence dûment remplie avec : la photo, la signature du coureur, le contrôle médical et le timbre fédéral avec assurance (pour les clubs qui ont une assurance spécifique prière de fournir un justificatif) dont la validation devra être garantie par le Comité ou l'affiliation a été prise. Le coureur devra justifier de son identité par un document autre que sa licence.

La prise des dossards est close 30mn avant le départ de l'épreuve.

Il sera demandé un chèque de caution de 70 Euros pour le retrait du transpondeur. Un chèque par transpondeur.

Déroulement des épreuves :

- L'ordre des départs se fait par tirage au sort. Il est affiché la veille de la course dans le local de retrait des dossards et à la réunion d'information.
- Les équipes s'élancent de 3 en 3 minutes.
- Le Comité vainqueur l'année précédente partira en dernière position.
- L'absence d'une équipe ne change pas l'horaire général des départs.
- Si une équipe est en retard, elle pourra partir mais son temps comptera depuis l'horaire initialement fixé.
- Les coureurs doivent impérativement rouler sur le côté droit de la chaussée.
- Il est interdit à toutes les équipes rejointes par une concurrente de se mettre à moins de 25 mètres du dernier coureur de celle qui vient de la doubler.
- Le temps est pris sur le 3^{ème} coureur franchissant la ligne d'arrivée.

Pour des raisons de sécurité, les représentants fédéraux prennent les décisions qui conviennent, (Exemple ils peuvent décider de retarder une épreuve).

Changement de matériel :

Le changement de roues et de vélo est autorisé sur toute la longueur du circuit et entre équipiers.

Il se fait sur le côté droit de la chaussée, à l'arrière du dernier coureur de l'équipe.

Les voitures suiveuses sont autorisées, elles se trouvent impérativement à au moins 10 mètres derrière le dernier coureur de l'équipe. Elles roulent feux de croisement allumés.

Récompenses fédérales :

Chaque équipier champion se verra remettre un macaron FSGT et la médaille fédérale. Les 2^{ème} et 3^{ème} équipes recevront une médaille. En cas de la non présence d'un concurrent (H/F) à la remise des récompenses, celles-ci ne seront pas remises à une autre personne (sauf cas exceptionnel)

Lors de la remise des récompenses, les coureurs doivent être en tenue, si cela n'était pas le cas, les représentants fédéraux peuvent décider de ne pas remettre les récompenses.

Respect de l'environnement article 23 du règlement National:

Aucun objet ne doit être jeté dans la nature par les coureurs ou tout accompagnateurs (attention avertissement et jusqu'à exclusion).

- Chaque zone de ravitaillement doit avoir une zone de déchets située juste avant et juste après la zone de ravitaillement où les directeurs sportifs ou accompagnateurs auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

- Aux abords des zones de départ et d'arrivée, l'organisateur doit prévoir une ou plusieurs zones de déchets où les coureurs et dirigeants auront la possibilité de se débarrasser de leurs déchets.

Comportement sur les épreuves article 24 du règlement National :

Les comités sont responsables de leurs coureurs, dirigeants pendant la durée des épreuves et les réceptions. Pour tout comportement inadmissible, le comité impliqué pourra être Sanctionné de la non participation aux futurs championnats nationaux.

Sanctions :

Le non-respect d'un des articles du présent règlement entraîne la disqualification de l'équipe.

Réclamation : Toute réclamation devra être adressée par écrit dans un délai de 15 jours après le Championnat au siège de la fédération, à l'adresse suivante :

**Commission National des Activités Vélo F.S.G.T.
14-16 Rue de Scandicci
93508 PANTIN CEDEX**



CYCLISME